

La transparence financière comme levier de création de valeur publique : étude des pratiques dans les administrations béninoises

Financial transparency as a lever for creating public value: a study of practices in Beninese administrations

KPOSSOU Souléman

Doctorant en Sciences de Gestion, Inspecteur Général des Finances,
Laboratoire de Recherche sur les Performances et Développement des Organisations
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

HOUNKOU Cossi Emmanuel

Professeur Titulaire des Universités, Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences Economiques et de
Gestion,
Laboratoire de Recherche sur les Performances et Développement des Organisations
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Date de soumission : 17/01/2026

Date d'acceptation : 12/03/2026

Pour citer cet article :

Kpossou. S. & Hounkou. C.E. (2026) « La transparence financière comme levier de création de valeur publique : étude des pratiques dans les administrations béninoises », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 610- 629.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cette recherche vise à identifier les pratiques de transparence financière qui affectent la création de valeur au sein des administrations béninoises. A travers 38 entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires budgétaires, auditeurs internes, les acteurs de la société civile et PTF, les données ont été traitées à l'aide du logiciel Nvivo 12 avec l'analyse de contenu thématique. Les résultats montrent que la transparence financière implique la publication régulière des budgets ; la diffusion des rapports d'exécution, clarté des services publics ; fiabilité des informations financières produites et communiquées par les administrations. Ces leviers de la transparence financière sont associés aux valeurs publiques créées qui sont la confiance, l'adhésion sociale et la redevabilité, bien-être des citoyens. La transparence améliore la confiance, l'adhésion sociale et la redevabilité.

Mots clés : Transparence financière ; création de valeur ; valeur publique ; redevabilité.

Abstract

This communication aims to identify financial transparency practices that affect value creation within Beninese administrations. Through 38 semi-structured interviews with budget managers, internal auditors, civil society actors, and PTFs, the data was processed using Nvivo 12 software with thematic content analysis. The results show that financial transparency involves the regular publication of budgets; the dissemination of implementation reports; clarity of public services; and the reliability of financial information produced and communicated by administrations. These levers of financial transparency are associated with the public values created, which are trust, social acceptance and accountability, and the well-being of citizens. Transparency improves trust, social acceptance, and accountability.

Keywords: Financial transparency; value creation; public value; accountability.

Introduction

Les mutations profondes qui traversent les sociétés contemporaines ont conduit à une transformation majeure de l'action publique. Sous l'effet conjugué de la mondialisation, des pressions sociales, de l'exigence croissante de redevabilité et de l'influence des bailleurs internationaux, la gestion des affaires publiques ne peut plus se limiter à la simple fourniture de services ou à l'exécution mécanique du budget de l'État. Elle doit désormais viser la création de valeur publique (Moore, 1995), c'est-à-dire la capacité des institutions publiques à générer des résultats tangibles et légitimes qui répondent aux attentes des citoyens, améliorent leur bien-être et renforcent la confiance dans les institutions.

Dans ce cadre, la transparence financière apparaît comme un levier central. Elle se définit comme la disponibilité, la clarté, l'accessibilité et la fiabilité des informations financières produites et communiquées par les administrations publiques (OECD, 2018). Concrètement, la transparence financière implique la publication régulière des budgets, des rapports d'exécution, des audits publics, ainsi que des données relatives aux dépenses et aux recettes de l'État. Elle vise à réduire les asymétries d'information, à limiter les comportements opportunistes et à renforcer la légitimité démocratique de l'action publique (Kopits & Craig, 1998 ; Alt & Lassen, 2006).

Depuis les années 2000, et plus encore après les réformes introduites avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2013, le gouvernement béninois a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer la transparence budgétaire : adoption de la budgétisation par programme, mise en place de la Cour des comptes, publication partielle de rapports financiers, et digitalisation progressive des finances publiques. Ces efforts s'inscrivent également dans les engagements pris auprès des institutions régionales (UEMOA, CEDEAO) et internationales (Banque mondiale, FMI).

Pourtant, des défis subsistent. Selon l'Indice de budget ouvert (IBO) 2021, le Bénin obtient un score moyen (45/100), indiquant que la transparence budgétaire reste insuffisante pour garantir une participation citoyenne éclairée et un contrôle efficace des finances publiques (IBP, 2022). Par ailleurs, la persistance de pratiques de mauvaise gestion, de corruption et d'opacité dans certains secteurs de l'administration publique pose la question de la réelle efficacité des dispositifs en place (Inspection générale des Finances, 2021). La littérature sur la transparence financière s'est considérablement enrichie ces dernières décennies. Plusieurs auteurs considèrent la transparence comme une dimension clé de la bonne gouvernance (Hood, 2006 ;

Heald, 2012) et comme un facteur de performance dans la gestion publique (Piotrowski & Van Ryzin, 2007).

La théorie de l'agence (Jensen & Meckling, 1976) éclaire la nécessité de la transparence pour réduire les asymétries d'information entre les gouvernants (agents) et les citoyens (principaux). La transparence permet de limiter les comportements opportunistes des agents publics et favorise la responsabilisation. De même, la théorie de la valeur publique (Moore, 1995) met en avant l'importance de la légitimité démocratique et de la confiance des citoyens dans la construction de la valeur publique, deux dimensions étroitement liées à la transparence financière. Plusieurs études démontrent que la transparence budgétaire améliore la discipline fiscale (Alt & Lassen, 2006), réduit la corruption (Reinikka & Svensson, 2004) et accroît la confiance des citoyens (Grimmelikhuijsen et al., 2013). Dans les pays de l'OCDE, la publication des informations budgétaires s'est traduite par une amélioration de la performance financière et une plus grande acceptabilité des réformes fiscales (OECD, 2018).

En Afrique, des travaux étudient la relation entre transparence et gouvernance démocratique. Par exemple, De Renzio & Masud (2011) montrent que les pays africains ayant adopté des mécanismes de transparence budgétaire enregistrent de meilleurs résultats en matière de gestion des finances publiques. Sarr (2015) souligne que la transparence contribue à renforcer la légitimité des États africains fragiles.

Concernant spécifiquement le Bénin, quelques études existent mais restent limitées. Adjovi (2016) a montré que la mise en place de la budgétisation par programme a amélioré la traçabilité des dépenses publiques, mais que l'accès effectif aux informations reste restreint pour les citoyens. De leur côté, Gnanguenon et al. (2019) ont observé que la digitalisation des finances publiques béninoises favorise une meilleure reddition des comptes, mais que son impact sur la confiance citoyenne demeure faible.

Malgré leur contribution, les recherches existantes comportent plusieurs insuffisances qui justifient la présente étude. Une grande partie de la littérature empirique provient des contextes occidentaux (OCDE, Union européenne, États-Unis), alors que les réalités institutionnelles, sociales et économiques des pays africains diffèrent profondément. De même, les travaux portant sur le Bénin sont rares, fragmentaires et souvent descriptifs. Ils analysent des réformes isolées (budgétisation par programme, digitalisation) sans adopter une approche intégrée liant transparence financière et création de valeur publique. La plupart des recherches utilisent des indicateurs globaux de transparence comme l'Indice de budget ouvert mais ne tiennent pas compte des perceptions locales des citoyens et des agents publics, ni des pratiques concrètes

dans les administrations béninoises. Aussi, les études privilégient-elles l'analyse des cadres légaux et réglementaires au détriment des pratiques effectives, des comportements organisationnels et des obstacles culturels ou politiques.

Si la transparence est souvent étudiée comme un indicateur de bonne gouvernance, son rôle concret dans la production de valeur publique en termes de confiance, légitimité, efficacité des services publics, reste encore insuffisamment théorisé et démontré.

Par ailleurs, les statistiques reposent sur des enquêtes d'experts ou des perceptions agrégées qui peuvent ne pas refléter fidèlement la réalité des pratiques locales (Andrews, 2013). Par exemple, le score du Bénin à l'Indice de budget ouvert reste moyen, mais ce chiffre global ne permet pas de savoir quels aspects spécifiques de la transparence (préparation budgétaire, exécution, audit, participation citoyenne) posent problème. Bien que le ministère des Finances publie certains rapports budgétaires, leur diffusion reste limitée, et leur accessibilité est réduite pour le grand public. De plus, les données sur l'exécution budgétaire, la gestion des marchés publics ou les résultats des audits ne sont pas systématiquement disponibles ou exploitables. En outre, il existe un décalage entre les normes et les pratiques. Si les textes réglementaires prévoient une transparence accrue (loi organique, directives UEMOA), leur application effective rencontre des obstacles liés à la culture administrative, à la résistance au changement, ou encore à la faible implication des citoyens et de la société civile. Forts de ces constats, l'on se pose la question de savoir : Comment les pratiques concrètes de transparence financière affectent-elles la création de valeur au sein des administrations béninoises. A cet effet, cette communication vise à identifier les pratiques concrètes de transparence financière qui affectent la création de valeur au sein des administrations béninoises.

Ce travail de recherche s'articule autour de la revue de littérature, de la méthodologie de recherche et des résultats et discussions.

1. Etat de l'art

1.1. La transparence financière : définitions et dimensions conceptuelles

La littérature distingue plusieurs dimensions de la transparence financière. Pour Alt, Lassen et Rose (2006), elle recouvre un ensemble de pratiques qui vont de la publication des budgets à la diffusion des rapports d'exécution, en passant par la communication régulière des résultats financiers. Ces auteurs expliquent que la transparence est comprise comme un processus continu et institutionnalisé, qui accompagne l'ensemble du cycle budgétaire. Dans une perspective plus typologique, Heald (2012) propose quatre dimensions distinctes : la transparence en entrée (qui renseigne sur les ressources mobilisées), la transparence en sortie

(portant sur les résultats obtenus), la transparence horizontale (entre institutions publiques) et la transparence verticale (entre l'État et les citoyens). Cette grille d'analyse souligne que la transparence ne saurait se réduire à une simple obligation de reporting, mais qu'elle structure en réalité les interactions entre acteurs publics et société civile.

Dans le champ des finances publiques, Kopits et Craig (1998) en donnent une définition fondatrice à la transparence comme « la publication complète, régulière et en temps utile d'informations sur les finances publiques, permettant aux citoyens et aux institutions de suivre et d'évaluer l'action du gouvernement ». Cette conception est reprise par plusieurs institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI, 2019), qui insiste sur trois critères : la clarté, la fiabilité et la comparabilité des informations budgétaires. Ces exigences visent à rendre l'action publique intelligible et vérifiable, ce qui constitue une condition essentielle de la confiance citoyenne.

Toutefois, la littérature insiste sur le fait que la transparence financière ne se limite pas à la mise à disposition brute de données. Il s'agit également d'assurer la pédagogie, l'accessibilité et l'appropriation des informations par les citoyens. C'est dans ce sens que Cucciniello, Porumbescu et Grimmelikhuijsen (2017) introduisent la notion de « transparence utile », qui dépasse la logique de vitrine ou de conformité réglementaire pour véritablement renforcer la redevabilité, la participation citoyenne et l'adhésion sociale. Grimmelikhuijsen et Meijer (2014) montrent par ailleurs que la transparence ne produit des effets positifs sur la confiance que lorsqu'elle est perçue comme claire et pertinente par les bénéficiaires finaux. Ainsi, la transparence financière constitue moins une fin en soi qu'un levier de gouvernance démocratique et de création de valeur publique. Elle doit combiner accessibilité, clarté et pertinence pour générer les effets attendus en termes de légitimité, de confiance et de bien-être collectif (Fung, Graham & Weil, 2007 ; Harrison & Sayogo, 2014).

1.2. Transparence financière et création de valeur publique

Plusieurs recherches démontrent que la transparence financière constitue un pilier essentiel de la création de valeur publique. Grimmelikhuijsen (2012) montre que la communication claire, régulière et intelligible des informations budgétaires renforce la confiance des citoyens envers l'administration et augmente leur sentiment de contrôle démocratique. Cette idée est corroborée par Harrison et Sayogo (2014), qui soulignent que la transparence dans les finances publiques encourage la participation citoyenne, tout en consolidant la légitimité des décisions gouvernementales. La littérature met également en évidence que la transparence financière agit comme un facteur de prévention des dérives institutionnelles. Dans le contexte des pays en

développement, Andrews (2013) observe que l'ouverture des budgets et la disponibilité des rapports d'exécution permettent de réduire les opportunités de corruption, d'améliorer la performance des services publics et, par conséquent, d'accroître la satisfaction et la confiance des citoyens. Ces résultats rejoignent ceux de Heald (2012), qui considère la transparence comme un instrument stratégique de reddition de comptes et un levier pour générer des bénéfices collectifs.

De plus, la transparence financière est de plus en plus associée à la notion de bien-être collectif. En rendant les informations financières accessibles, claires et fiables, les administrations permettent aux citoyens de comprendre comment les ressources publiques sont mobilisées et utilisées. Selon Fung, Graham et Weil (2007), ce processus favorise l'inclusion, la responsabilisation et la construction d'une gouvernance plus démocratique. Ainsi, la transparence financière ne se limite pas à une obligation technique ou réglementaire ; elle représente un véritable catalyseur de confiance, de redevabilité et de participation citoyenne. Elle s'inscrit donc pleinement dans les dimensions constitutives de la valeur publique identifiées par Moore (1995) et approfondies par Bryson, Crosby et Bloomberg (2014).

1.3. Pratiques de la transparence financière dans les administrations

Les pratiques ne se limitent pas à la simple diffusion de chiffres comptables, mais englobent un ensemble d'outils et de mécanismes visant à renforcer la redevabilité, l'implication citoyenne et la légitimité des institutions publiques. L'une des pratiques les plus répandues est la publication des budgets citoyens, qui sont des documents simplifiés et vulgarisés destinés à rendre le langage budgétaire accessible aux populations. Ces budgets permettent aux citoyens de comprendre comment les ressources publiques sont mobilisées, réparties et utilisées. Selon De Renzio et Wehner (2017), la diffusion de ces supports constitue un levier majeur de participation démocratique puisqu'elle réduit l'asymétrie d'information entre l'État et les citoyens. En rendant les finances publiques plus lisibles, les budgets citoyens favorisent la confiance dans l'action gouvernementale et renforcent la redevabilité des décideurs. Ce mécanisme est d'autant plus crucial dans les pays en développement où la technicité des documents budgétaires classiques constitue souvent un obstacle à l'inclusion citoyenne.

La diffusion des rapports d'exécution budgétaire constitue une autre pratique essentielle. Elle permet de comparer les prévisions budgétaires initiales avec les réalisations effectives et, ce faisant, de renforcer le contrôle sur l'action publique. Alt, Lassen et Skilling (2002) démontrent que la régularité et la qualité de ces rapports réduisent les risques de manipulation comptable, améliorent la discipline budgétaire et consolident la crédibilité des institutions. Par ailleurs, les

administrations recourent de plus en plus à l'organisation de forums budgétaires et de consultations publiques, qui visent à impliquer directement les citoyens dans le processus de gestion des finances publiques. Ces espaces délibératifs favorisent la discussion autour des priorités de dépenses et permettent d'intégrer les besoins des populations dans les choix budgétaires. Fung et al. (2007) expliquent que ces dispositifs relèvent de la logique de la « transparence participative », dans laquelle l'information ne circule pas seulement du haut vers le bas, mais fait l'objet d'échanges horizontaux et inclusifs. Ce type de pratique renforce la légitimité des politiques publiques et favorise une appropriation collective des décisions.

L'accès à l'information publique constitue également un pilier central de la transparence financière. Dans un contexte marqué par l'essor du numérique, de nombreux pays mettent en place des portails d'open data qui permettent une diffusion rapide, massive et en temps réel des informations financières et budgétaires. Porter et al. (2015) insistent sur l'importance de ces outils numériques, qui facilitent le suivi citoyen, améliorent la traçabilité des ressources et renforcent la confiance dans l'action gouvernementale. L'open data financier est ainsi perçu comme un instrument de modernisation de la gestion publique et de lutte contre la corruption. La transparence financière ne saurait se réduire à la diffusion de données chiffrées : elle inclut également la clarté et la fiabilité des services publics. Selon Piotrowski (2017), la transparence doit être comprise comme une démarche globale visant à rendre l'action publique intelligible, cohérente et orientée vers l'intérêt général. La lisibilité des documents financiers, la qualité des services fournis et la fiabilité des informations communiquées constituent des conditions indispensables à une transparence perçue comme authentique par les citoyens.

Cependant, les budgets citoyens, les rapports ou même les forums participatifs peuvent se limiter à des exercices de communication politique sans réel impact sur la redevabilité. Comme le note Michener (2019), la transparence « façade » risque de produire l'effet inverse de celui recherché, en générant de la méfiance et du désengagement citoyen. Cela rappelle que la transparence financière doit être accompagnée d'une volonté politique réelle et d'un effort de pédagogie pour qu'elle puisse véritablement contribuer à une gouvernance ouverte et inclusive.

1.4. Cadre théorique : Quelles implications de la théorie du public value ?

La théorie de la valeur publique (Public Value Theory), développée initialement par Moore (1995), constitue un cadre analytique majeur pour comprendre la finalité de l'action publique au-delà des approches strictement managériales ou budgétaires. Contrairement aux logiques traditionnelles de performance inspirées du secteur privé, centrées sur l'efficacité et la maximisation des outputs, cette théorie postule que la mission fondamentale des

administrations publiques est de créer de la valeur pour la collectivité, entendue comme un ensemble de bénéfices sociaux, politiques et économiques perçus par les citoyens. Moore (1995) soutient que la valeur publique ne se limite pas aux résultats mesurables des politiques publiques, mais englobe également des dimensions immatérielles telles que la confiance, la légitimité institutionnelle, l'équité et la qualité de la relation entre l'État et les citoyens.

Alford et O'Flynn (2009) enrichissent la théorie en soulignant que la création de valeur publique repose sur une interaction dynamique entre les administrations, les citoyens et les parties prenantes. Selon ces auteurs, la valeur publique émerge lorsque l'action publique répond effectivement aux attentes sociales, tout en respectant des principes de transparence, de responsabilité et de participation. Ainsi, les citoyens ne sont plus de simples bénéficiaires passifs des politiques publiques, mais deviennent des co-producteurs de valeur, à travers leur implication dans les processus de décision et d'évaluation de l'action publique.

Donc, la transparence financière apparaît comme un levier central de création de valeur publique. En rendant accessibles et compréhensibles les informations relatives à l'utilisation des ressources publiques, la transparence renforce la confiance des citoyens envers les institutions et améliore la légitimité de l'action publique (Moore, 2013). Elle permet également de réduire les asymétries d'information entre les gestionnaires publics et les citoyens, favorisant ainsi une meilleure reddition de comptes et une responsabilisation accrue des acteurs publics (Alford, 2016). La transparence financière contribue à l'amélioration de l'efficacité des services publics, en incitant les administrations à une gestion plus rigoureuse et orientée vers les résultats socialement utiles (Bryson et al., 2014). En outre, la diffusion d'informations financières fiables et régulières favorise la participation citoyenne et le contrôle social, éléments essentiels de la valeur publique dans les démocraties contemporaines (Benington & Moore, 2011).

La théorie de la valeur publique offre ainsi un cadre pertinent pour analyser la transparence financière non comme une simple exigence réglementaire, mais comme un instrument stratégique de création de valeur publique. Elle permet de comprendre comment des pratiques de transparence financière effectives peuvent renforcer la confiance des citoyens, améliorer la performance des services publics et consolider la gouvernance publique dans une logique durable et inclusive.

2. Méthodologie de la recherche

L'étude adopte une approche qualitative présentant le champ de l'étude, les outils de collectes des données et d'analyse des données.

2.1. Champ d'application et unité d'échantillonnage

Dans le cadre de notre recherche, les agents de l'Etat béninois vivant dans les villes de Cotonou et Abomey-Calavi âgés d'au moins de 30 ans constituent notre échantillon. Le choix est porté sur les agents de l'Etat dans la mesure où l'étude vise à analyser les pratiques concrètes de transparence financière qui affectent la création de valeur au sein des administrations béninoises. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 38 acteurs clés (gestionnaires budgétaires, auditeurs internes, représentants de la société civile et partenaires techniques) par la méthode de saturation thématique, dans six ministères et deux collectivités territoriales (communes). Ces entretiens ont été complétés par une analyse documentaire de rapports d'audit, d'exécution budgétaire et de communication financière.

Les entretiens ont duré en moyenne 55 minutes et ont été intégralement retranscrits. Notre guide d'entretien porte sur la perception des agents de l'Etat sur la transparence financière et la création de valeur au sein des administrations béninoises. Les experts (partenaires techniques et financiers) sont des personnes ressources ayant connaissance des finances publiques. Le tableau suivant présente les caractéristiques des personnes interviewées.

Tableau N°1 : Caractéristiques des répondants et thématique soulevée

Interview	Durée	Âge	Secteur de provenance	Ancienneté au poste	Thématique soulevée
Entret 1	57 min	52	IGF (Inspection Générale des Finances)	7 ans	Transparence dans les contrôles
Entret 2	55 min	47	Audit interne	4 ans	Reddition des comptes
Entret 3	53 min	55	Contrôle financier	6 ans	Fiabilité des rapports budgétaires
Entret 4	1h00	43	Société civile	7 ans	Participation citoyenne
Entret 5	43 min	44	Partenaire technique (PTF)	5 ans	Normes internationales de transparence
Entret 6	58 min	38	Ministère des Finances	8 ans	Discipline budgétaire
Entret 7	54 min	41	Collectivité territoriale	10 ans	Transparence locale
Entret 8	56 min	49	IGF	12 ans	Suivi de la dépense publique
Entret 9	50 min	35	Ministère de la Santé	6 ans	Traçabilité des fonds
Entret 10	59 min	46	Audit interne	9 ans	Pratiques de reporting
Entret 11	55 min	53	Contrôle financier	11 ans	Risques de corruption
Entret 12	52 min	37	Société civile	5 ans	Accès à l'information
Entret 13	57 min	42	PTF	7 ans	Exigences de bailleurs
Entret 14	1h02	48	Ministère de l'Éducation	10 ans	Allocation des ressources
Entret 15	54 min	36	Collectivité territoriale	4 ans	Gouvernance locale
Entret 16	55 min	39	Ministère de l'Agriculture	6 ans	Gestion des subventions
Entret 17	51 min	50	IGF	13 ans	Contrôle a posteriori

Entret 18	53 min	45	Audit interne	5 ans	Gestion des risques
Entret 19	56 min	40	Contrôle financier	7 ans	Vérification des dépenses
Entret 20	55 min	34	Société civile	3 ans	Veille citoyenne
Entret 21	57 min	58	Ministère des Finances	15 ans	Politique de transparence
Entret 22	54 min	44	Collectivité territoriale	9 ans	Budgets participatifs
Entret 23	59 min	47	IGF	10 ans	Conformité budgétaire
Entret 24	52 min	32	Ministère de la Santé	4 ans	Transparence dans les marchés publics
Entret 25	55 min	51	PTF	14 ans	Conditionnalités financières
Entret 26	53 min	42	Ministère de la Justice	8 ans	Transparence judiciaire
Entret 27	58 min	37	Collectivité territoriale	6 ans	Suivi communautaire
Entret 28	54 min	49	Audit interne	11 ans	Efficacité des mécanismes
Entret 29	55 min	46	Contrôle financier	9 ans	Reporting budgétaire
Entret 30	57 min	38	Société civile	6 ans	Plaidoyer pour la transparence
Entret 31	52 min	35	Ministère de l'Agriculture	5 ans	Subventions agricoles
Entret 32	56 min	50	IGF	12 ans	Contrôle des dépenses
Entret 33	54 min	41	Ministère de l'Éducation	7 ans	Transparence dans l'éducation
Entret 34	58 min	45	PTF	10 ans	Coopération internationale
Entret 35	55 min	39	Collectivité territoriale	5 ans	Gouvernance financière locale
Entret 36	53 min	52	Contrôle financier	14 ans	Audit de conformité
Entret 37	56 min	36	Société civile	4 ans	Droit d'accès à l'info
Entret 38	59 min	48	Ministère des Finances	11 ans	Reddition de comptes

Source : Réalisé par nous-mêmes, 2025

Ce tableau rend compte de la diversité des profils rencontrés, ce qui permet de couvrir un large spectre des perceptions et pratiques relatives à la transparence financière dans les administrations béninoises. La répartition des interviewés montre un équilibre entre les acteurs institutionnels (Inspection Générale des Finances, contrôle financier, audit interne, ministères sectoriels et collectivités territoriales) et les parties prenantes externes (société civile et partenaires techniques et financiers). Cette hétérogénéité des sources renforce la richesse des données collectées en offrant des points de vue complémentaires sur la création de valeur publique.

En termes d'âge, les participants se situent principalement entre 35 et 55 ans, ce qui traduit une prédominance de profils ayant acquis une expérience professionnelle significative, sans exclure la contribution d'agents plus jeunes (32-36 ans) susceptibles d'apporter une perspective plus

innovante ou critique. De même, l'ancienneté au poste varie de 3 à 15 ans, ce qui permet d'intégrer à la fois des regards de « nouveaux venus » dans l'administration, encore sensibles aux dysfonctionnements, et de cadres plus aguerris capables d'apprécier l'évolution des dispositifs de transparence financière. La durée moyenne des entretiens (55 minutes) témoigne d'un engagement réel des participants et d'une volonté de partager des expériences concrètes. Ainsi, les discussions couvrent des champs variés allant du contrôle interne et de la reddition de comptes, jusqu'à des questions plus sociétales comme la participation citoyenne, le plaidoyer ou l'accès à l'information. Cette pluralité illustre bien que, la transparence financière n'est pas seulement une question technique, mais un enjeu transversal touchant la gouvernance, la discipline budgétaire, la lutte contre la corruption et la légitimité de l'action publique.

2.2. Méthode de traitement et d'analyse des données

Les informations recueillies ont été analysées par la méthode d'analyse de contenu thématique grâce au logiciel Nvivo 12. Ainsi, le codage a été réalisé via le logiciel Nvivo12 qui permet de créer des codes à partir des corpus sélectionnés. Ce procédé nous a permis de produire des résultats relatifs à la perception des pratiques concrètes de transparence financière qui affectent la création de valeur au sein des administrations béninoises.

3. Résultats et discussions de la recherche

3.1. Résultats de la recherche

Dans notre travail, l'analyse des données collectées a débuté par la transcription et l'organisation des entretiens réalisés auprès de différents acteurs (administrations, société civile, partenaires techniques et financiers). Les verbatims montrent que la transparence financière est largement considérée comme une exigence, bien que sa mise en pratique reste parfois limitée par des écarts entre les discours et la réalité.

Ainsi, l'Entretien 1 insiste sur le fait que « ... la transparence financière dans les contrôles permet de renforcer la confiance. Sans la diffusion des rapports d'exécution et la fiabilité des informations financières produites, la redevabilité reste faible. La reddition des comptes n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réelle transparence financière, avec publication des budgets citoyens et clarté des services pour favoriser l'adhésion sociale ». Cette remarque souligne que la diffusion des informations financières n'a de valeur que si elle est accompagnée d'un effort de vulgarisation. Dans le même sens, l'Entretien 3 reconnaît que « ... nos rapports budgétaires doivent refléter une transparence financière exemplaire. La fiabilité des informations financières communiquées conditionne la confiance et la redevabilité. La société civile réclame la transparence à travers l'organisation de forums budgétaires et l'accès à

l'information publique, car c'est ainsi que nous obtenons une véritable adhésion sociale ». Ces propos traduisent une transparence encore incomplète, qui exclut une partie des citoyens de la compréhension et du suivi des finances publiques.

De son côté, l'Entretien 4 attire l'attention sur les limites de la participation citoyenne : « ... *la participation citoyenne est encore trop souvent symbolique. On nous invite aux forums budgétaires, mais les décisions sont déjà prises* ». Cette perception rejoint celle de l'Entretien 12, qui affirme que « ... *l'accès à l'information est un droit, pas une faveur. Tant que certaines administrations refusent de publier leurs données, la transparence reste inachevée* ». Ces deux verbatims montrent que la transparence ne se réduit pas à la simple mise en ligne de documents, mais suppose un véritable engagement à inclure les citoyens dans le processus décisionnel. Les partenaires techniques partagent la même exigence. L'Entretien 5 rappelle que « ... *les partenaires techniques insistent sur la transparence financière : la diffusion des rapports d'exécution et la disponibilité des informations sont essentielles pour la confiance internationale* ». De manière complémentaire, l'Entretien 25 affirme sur le fait que « ... *les conditionnalités financières ne sont pas des sanctions, mais des leviers pour amener les États à institutionnaliser de bonnes pratiques* ». Ces propos montrent que la transparence financière n'est pas seulement une question de gouvernance interne, mais aussi un impératif lié aux relations de coopération et de financement.

Cependant, l'ensemble de ces verbatims converge vers une idée clé tels que la transparence financière qui est perçue comme une condition nécessaire à la redevabilité, à la confiance citoyenne et à la légitimité des politiques publiques. En outre, elle reste confrontée à des limites structurelles (diffusion partielle des informations, faible participation citoyenne, résistances institutionnelles). Ces constats traduisent des marges de progression importantes, mais également un potentiel significatif pour transformer la gouvernance publique. L'analyse approfondie des entretiens se présente ci-dessous :

Figure N°1 : Nuage de mots



Source : résultats issus de nos enquêtes, Nvivo12

Le tableau suivant présente la fréquence d'apparition des concepts clés relevés dans les verbatims, permettant d'identifier les notions les plus mobilisées par les participants autour de la transparence financière.

Tableau N°2 : Fréquence d'apparition des concepts clés

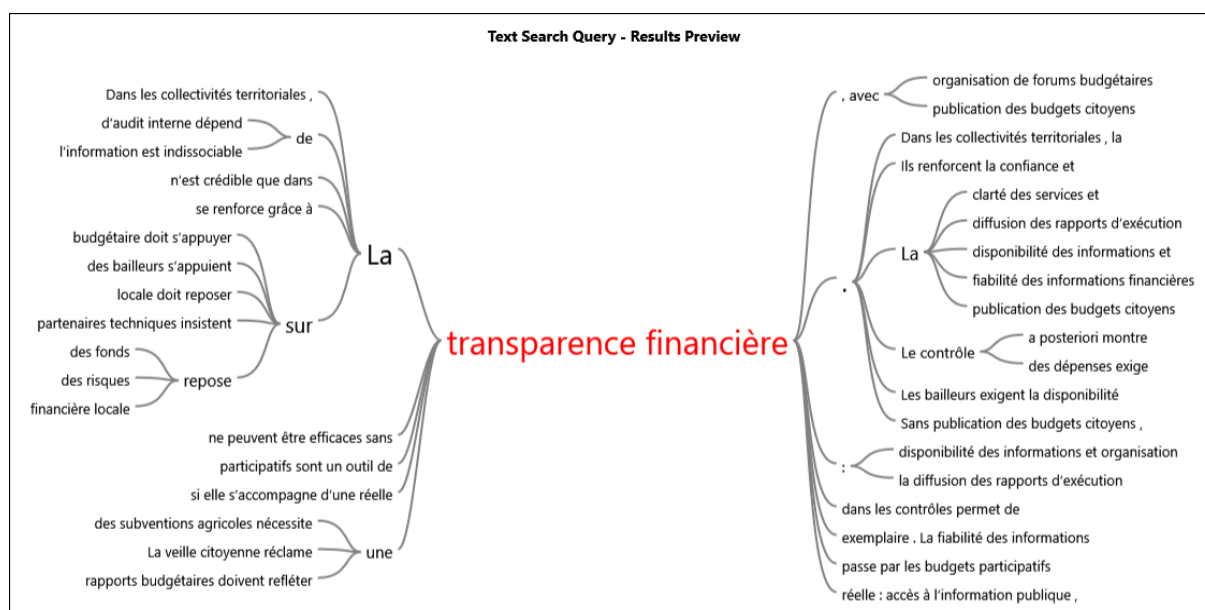
Groupes de mots	Fréquence de mots
Transparence financière	58%
Publication des budgets citoyens	42%
Diffusion des rapports d'exécution	46%
Accès à l'information publique	39%
Clarté des services	35%
Confiance	33%
Redevabilité	31%

Source : résultats issus de nos enquêtes, Nvivo12

Le tableau ci-dessus met en évidence les concepts les plus récurrents dans les verbatims recueillis lors des entretiens. On constate que la transparence financière est le terme le plus fréquemment mentionné (58 %), ce qui traduit l'importance accordée à cette exigence par les différents acteurs. La diffusion des rapports d'exécution (46 %) et la publication des budgets citoyens (42 %) apparaissent également comme des leviers essentiels pour renforcer la confiance, l'adhésion sociale et la redevabilité. Ces fréquences illustrent que la transparence financière ne se limite pas à la production de documents, mais qu'elle implique un véritable effort de communication et de participation.

Cette analyse des occurrences prépare ainsi le passage à une représentation plus structurée des relations entre ces concepts, telle qu'elle est proposée dans l'arbre de mots.

Figure N°2 : Nuage de mots



Source : résultats issus de nos enquêtes, Nvivo12

Cette figure explique la manière dont la transparence financière agit comme un levier de création de valeur publique dans les administrations béninoises. Au centre, la transparence financière se traduit par des pratiques concrètes telles que la publication des budgets citoyens, la diffusion des rapports d'exécution, l'accès à l'information publique, et l'organisation de forums budgétaires. Ces actions permettent de rendre visibles les ressources mobilisées, d'assurer la clarté des services et la fiabilité des informations financières produites et communiquées. Elles constituent ainsi une racine essentielle qui alimente la confiance entre institutions et citoyens.

Elle montre que cette transparence ne doit pas se limiter à un simple affichage technique, mais doit s'inscrire dans une logique participative. Les forums budgétaires apparaissent alors comme des branches de dialogue où citoyens, élus et responsables techniques peuvent échanger directement, poser des questions et demander des explications. Ces espaces participatifs produisent deux fruits essentiels : l'adhésion sociale, car les citoyens se sentent inclus et entendus, et la redevabilité, car les gestionnaires sont amenés à justifier leurs choix et leurs priorités. La transparence devient donc une dynamique vivante qui engage toutes les parties prenantes. En effet, au sommet de l'arbre, les résultats de cette transparence participative se matérialisent par la confiance et la cohésion sociale. Les verbatims soulignent que l'ouverture et la circulation claire de l'information réduisent les suspicions, apaisent les tensions et renforcent la responsabilité collective. L'impact observé est significativement positif, car il favorise non seulement une gouvernance locale plus inclusive, mais aussi une meilleure adhésion des populations aux projets publics. Ainsi, la transparence financière apparaît comme un facteur clé de durabilité et de consolidation de la valeur publique, contribuant de manière tangible au développement socio-économique.

3.2. Discussions des résultats

Les résultats montrent que la transparence financière prend différentes formes comme la publication des budgets citoyens, diffusion des rapports d'exécution, organisation de forums budgétaires, accès à l'information publique, disponibilité des informations, clarté des services, et fiabilité des informations financières produites et communiquées. Lorsque la transparence est associée à un véritable effort de pédagogie, d'inclusion et de participation citoyenne, elle améliore la confiance, l'adhésion sociale et la redevabilité. Toutefois, ces pratiques restent parfois formelles, peu comprises des populations, ou instrumentalisées à des fins politiques. Les résultats montrent que la transparence financière implique la publication régulière des budgets ; la diffusion des rapports d'exécution, clarté des services publics ; fiabilité des

informations financières produites et communiquées par les administrations. Ces leviers de la transparence financière sont associés aux valeurs publiques créées qui sont la confiance, l'adhésion sociale et la redevabilité, attentes des citoyens, bien-être des citoyens.

Les résultats de cette recherche rejoignent les travaux antérieurs qui considèrent la transparence financière comme un levier majeur de gouvernance publique et de création de valeur (Hood, 2010 ; Heald, 2012). En effet, la mise à disposition d'informations accessibles, fiables et compréhensibles sous forme de budgets citoyens, de rapports d'exécution ou encore de forums budgétaires, confirme l'idée que la transparence ne se limite pas à la diffusion technique de données, mais s'inscrit dans une logique de pédagogie et d'inclusion. De ce point de vue, nos résultats corroborent les analyses de Fung, Graham et Weil (2007) sur la nécessité d'une transparence « utile » qui renforce la participation citoyenne et favorise la confiance dans l'action publique.

De plus, l'étude confirme que la transparence n'a de sens que si elle est associée à un effort de clarté des services et de lisibilité des informations financières. Ainsi, les conclusions obtenues corroborent les travaux de Cucciniello et al. (2017), qui montrent que l'accès à des informations publiques fiables et bien présentées constitue une condition essentielle à l'adhésion sociale et à la redevabilité. Nos résultats rejoignent également les analyses qui soutiennent que la diffusion régulière des rapports et la disponibilité des données budgétaires renforcent les valeurs publiques telles que la confiance et le bien-être des citoyens.

Toutefois, l'étude confirme aussi que la transparence, lorsqu'elle demeure une simple formalité ou qu'elle est instrumentalisée à des fins politiques, perd son efficacité et peut même générer de la méfiance. Ce constat corrobore les critiques formulées par Michener (2019), qui insiste sur les risques d'une transparence « façade », déconnectée de la réalité vécue par les populations. Nos résultats rejoignent donc l'idée qu'une véritable gouvernance de la transparence requiert à la fois des mécanismes institutionnels solides et une volonté politique orientée vers l'inclusion et la pédagogie (Jensen & Meckling, 1976 ; Moore, 1995).

Pourtant, la transparence financière contribue à réduire les écarts entre prévisions et réalisations budgétaires, à limiter les risques de corruption et à accroître l'adhésion sociale. Elle agit comme un double mécanisme : d'une part, elle protège contre les pratiques opportunistes et la méfiance (processus de protection) et, d'autre part, elle stimule la motivation et l'engagement des acteurs publics ainsi que la coopération des citoyens et partenaires (processus motivationnel). Ces effets rejoignent les observations d'Alt & Lassen (2006), Reinikka & Svensson (2004) et

Grimmelikhuijsen et al. (2013), qui montrent que la transparence améliore la discipline fiscale, réduit la corruption et renforce la confiance des citoyens.

3.3. Apports et implications de la recherche

Cette recherche montre que la transparence financière constitue un levier stratégique pour renforcer la création de valeur publique dans les administrations béninoises. Elle contribue à améliorer la légitimité des actions publiques, à accroître la confiance des citoyens et à soutenir l'efficacité des services, en s'appuyant sur la disponibilité et la fiabilité des informations financières. L'analyse confirme que la transparence ne se limite pas à la conformité réglementaire, mais qu'elle nécessite une diffusion claire des données, une communication adaptée et une implication réelle des parties prenantes.

Les résultats montrent que les ressources organisationnelles liées à la transparence financière telles que l'accès à des rapports budgétaires fiables, la clarté des services et la communication avec les citoyens agissent comme des facteurs modérateurs. Elles favorisent la redevabilité et stimulent l'engagement des acteurs publics, permettant ainsi de mieux gérer les défis institutionnels et les contraintes liées à la gouvernance publique. La transparence devient ainsi une ressource stratégique qui combine protection contre les pratiques opportunistes et stimulation de la motivation et de l'engagement, en cohérence avec la théorie de l'agence et la théorie de la valeur publique (De Renzio & Masud, 2011 ; Sarr, 2015). La transparence financière constitue un facteur clé pour améliorer la performance des administrations et renforcer la confiance des citoyens.

Néanmoins, cette étude apporte une contribution empirique en reliant les pratiques concrètes de transparence financière à la création de valeur publique, au-delà des indicateurs agrégés ou normatifs. Elle montre que la transparence financière n'est pas seulement un objectif réglementaire, mais un outil opérationnel capable de transformer la gouvernance, de renforcer la confiance publique et de réduire les risques de mauvaise gestion. Les implications pratiques pour les administrations béninoises sont claires : la diffusion régulière et compréhensible des informations financières, combinée à une participation active des citoyens et un suivi rigoureux, constitue un levier indispensable pour maximiser la valeur créée au sein du secteur public.

Conclusion

Cette étude a examiné la transparence financière comme levier de création de valeur publique dans les administrations béninoises. À travers une approche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 38 acteurs clés (agents publics, gestionnaires budgétaires, auditeurs internes, représentants de la société civile et partenaires techniques et financiers), nous

avons recueilli des données détaillées sur les pratiques et perceptions relatives à la transparence financière. L'analyse, soutenue par le logiciel NVivo 12, a permis de mettre en évidence les leviers les plus significatifs de transparence et leur contribution à la création de valeur publique. Les résultats montrent que la transparence financière se manifeste par la publication des budgets citoyens, la diffusion des rapports d'exécution, l'organisation de forums budgétaires, l'accès à l'information publique, ainsi que par la clarté et la fiabilité des services et des informations financières. Ces pratiques constituent une ressource organisationnelle stratégique qui renforce la confiance des citoyens, stimule l'adhésion sociale et favorise la redevabilité des acteurs publics. Lorsque ces mécanismes sont accompagnés d'efforts de pédagogie et d'inclusion, ils participent pleinement à la légitimité et à l'efficacité des actions publiques.

Ainsi, la transparence financière dépasse la simple conformité réglementaire et constitue un outil opérationnel pour renforcer la gouvernance, réduire les pratiques opportunistes et maximiser la valeur créée pour la société. Les administrations qui diffusent régulièrement des informations claires et favorisent la participation citoyenne optimisent la confiance, l'engagement et la performance publique, contribuant durablement à la création de valeur et à l'adhésion sociale.

Cette étude présente certaines limites. D'abord, l'approche qualitative, bien qu'appropriée pour explorer en profondeur les perceptions, limite la généralisation des résultats à l'ensemble des administrations publiques béninoises. Ensuite, l'échantillon de 38 acteurs, bien que diversifié, peut ne pas refléter toutes les réalités institutionnelles. De plus, les données reposent sur des déclarations subjectives pouvant être influencées par des biais de désirabilité sociale. Enfin, l'étude se concentre principalement sur les mécanismes formels de transparence, laissant moins explorés les aspects informels et politiques susceptibles d'influencer la création de valeur publique.

Les recherches futures pourraient élargir cette étude en adoptant une approche quantitative afin de tester empiriquement, sur un échantillon plus large, la relation entre transparence financière et création de valeur publique. Une analyse comparative entre différents pays d'Afrique de l'Ouest permettrait également d'identifier les facteurs contextuels influençant l'efficacité des dispositifs de transparence. Il serait pertinent d'explorer davantage le rôle des technologies numériques (open data, plateformes budgétaires en ligne) comme vecteurs de transparence et de participation citoyenne. Par ailleurs, l'étude pourrait être approfondie en examinant les interactions entre transparence financière et autres mécanismes de gouvernance tels que l'audit interne, le contrôle parlementaire ou la participation communautaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Alford, J. (2016). Co-production, interdependence and publicness: Extending public service-dominant logic. *Public Management Review*, 18(5), 673–691.
- Alford, J., & O'Flynn, J. (2009). Making sense of public value: Concepts, critiques and emergent meanings. *International Journal of Public Administration*, 32(3–4), 171–191.
- Alt, J. E., Lassen, D. D., & Skilling, D. (2002). Fiscal transparency, gubernatorial approval, and the scale of government: Evidence from the states. *State Politics & Policy Quarterly*, 2(3), 230–250.
- Andrews, M. (2013). *The limits of institutional reform in development: Changing rules for realistic solutions*. Cambridge University Press.
- Benington, J., & Moore, M. H. (2011). *Public value: Theory and practice*. Palgrave Macmillan.
- Bryson, J. M., Crosby, B. C., & Bloomberg, L. (2014). *Public value governance: Moving beyond traditional public administration and the New Public Management*. *Public Administration Review*, 74(4), 445–456.
- Cucciniello, M., Porumbescu, G., & Grimmelikhuijsen, S. (2017). 25 years of transparency research: Evidence and future directions. *Public Administration Review*, 77(1), 32–44.
- De Renzio, P., & Wehner, J. (2017). *The impacts of fiscal openness: A review of the evidence*. Oxford Policy Management Report. Retrieved from <https://www.internationalbudget.org>
- Fung, A., Graham, M., & Weil, D. (2007). *Full disclosure: The perils and promise of transparency*. Cambridge University Press.
- Grimmelikhuijsen, S. (2012). Transparency and trust: An experimental study of online disclosure and trust in government. *Government Information Quarterly*, 29(1), 1–9.
- Harrison, T. M., & Sayogo, D. S. (2014). Transparency, participation, and accountability practices in open government: A comparative study. *Government Information Quarterly*, 31(4), 513–525.
- Heald, D. (2012). Why is transparency about public expenditure so elusive? *International Review of Administrative Sciences*, 78(1), 30–49.
- International Monetary Fund (IMF). (2019). *Fiscal transparency handbook*. IMF.
- Kopits, G., & Craig, J. (1998). *Transparency in government operations*. IMF Occasional Paper No. 158. International Monetary Fund.
- Michener, G. (2019). The promotion of open government: A survey of international regimes and transparency indicators. *Politics & Governance*, 7(3), 90–102.

Moore, M. H. (1995). *Creating public value: Strategic management in government*. Harvard University Press.

Moore, M. H. (2013). *Recognizing public value*. Harvard University Press.

Piotrowski, S. J. (2017). *Transparency: A new state of mind*. SUNY Press.

Porter, T., Ronit, K., & Vélez, F. (2015). Public accountability and fiscal transparency. *Global Policy*, 6(1), 24–34.